

CONTRAT D'ABONNEMENT - Souscrit le

N° RUM :

ENTRE L'ABONNE(E) :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL : EMAIL :@.....

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ET SNC LA LOUE – N°SIRET 490 122 991. 1 rue Roger Walkowiak – 03410 SAINT VICTOR N° I.C.S. : FR43ZZZ85A792

LES ABONNEMENTS FLEXIBLES

		Caution carte ou bracelet	FLEXIBLE PUBLIC	FLEXIBLE MONTLUCON COMMUNAUTÉ
FRAIS D'ADHESION (1) (s'ajoutent aux prix flexible ci-dessous au moment de la souscription) = 35,00€				
CLASSIC (3)	Accès illimité à l'espace aquatique	5,00 €	29,00 €	25,00 €
	Accès illimité à l'espace détente (2)			
	Accès illimité à l'espace forme			
CLASSIC + (3)	Accès illimité aux espaces aquatique + forme		39,00 €	35,00 €
	Accès illimité aux espaces aquatique + détente (2)			
	Accès illimité aux espaces forme + détente (2)			
LIBERTÉ (3)	Accès illimité aux espaces aquatique + forme + détente (2)		44,00 €	40,00 €
2 ACTIVITES (5)	Option 2 activités encadrées par semaine (4)	14,00 €	12,00 €	
3 ACTIVITES (5)	Option 3 activités encadrées par semaine (4)	18,00 €	16,00 €	
5 ACTIVITES (5)	Option 5 activités encadrées par semaine (4)	22,00 €	20,00 €	
LUDIBOO (6)	Accès illimité à l'espace aquatique (de 3 à 17 ans)	19,00 €	15,00 €	

L'ACADEMIE DU SAVOIR NAGER		Caution carte	Accès illimité piscine	Sans accès illimité
PASS ANNUEL ASN	Accès à une leçon de natation hebdomadaire (<i>sept à juin</i>) (7)	5,00 €	315,00 €	215,00 €
STAGE 5 Séances	5 SEANCES (lundi au vendredi) + accès illimité à l'espace aquatique sur la même semaine		60,00 €	
IMPULSEO (8)	Sphère 1 : Aquaphobie (9h)			126,00 €
	Sphère 2 : Bassin ludique + accès illimité bassins (3 mois)		135,00 €	
	Sphère 3 : Bassin olympique + accès illimité bassins (3 mois)	135,00 €		

(1) Frais administratifs d'ouverture de suivi et de clôture de dossier et d'adhésion à la Smiling People Community. Par conséquent, ces frais ne feront pas l'objet d'un remboursement en cas de résiliation du contrat.

(2) Espace détente accessible uniquement sur réservation MCA et dans la limite de 2h/jour/ personne – sous réserve de places disponibles

(3) Pass d'accès aux espaces sans les cours – 2 mois d'engagement minimum

(4) Cours sur réservation MCA sous réserve de places disponibles

(5) La souscription des options activités implique la souscription d'un abonnement Classic, Classic+ ou Liberté. Il ne peut être vendu seul.

(6) Accès soumis à l'accompagnement obligatoire d'un adulte pour l'enfant de moins de 8 ans

(7) 35€ pour l'inscription pour le reste au comptant ou sur prélèvement (le premier mois le jour du 1^{er} cour si formule prélèvement)

NOUVEAU CONTRAT

RENOUELEMENT

PARRAINAGE

CHOIX DE LA FORMULE ET PAIEMENT / **IMPULSEO**

FORMULE 1 : Comptant

Chèque : € Carte Bancaire : € Espèces : €
 Chèque vacances : € Coupon sport : € MCA : €

CHOIX DE LA FORMULE ET PAIEMENT / **ABONNEMENT FLEXIBLE UNIQUEMENT***

FORMULE 2 : Prélèvement (les 05 de chaque mois)

1^{er} versement à la souscription*

Chèque : € Carte Bancaire : € Espèces : €
 Chèque vacances : € Coupon sport : €

*frais d'adhésion à la « smiling People Community » 35€ + caution carte d'accès 5€ + souscription FLEX (deux mois comptants non remboursables au 1^{er} versement).

2^e versement (à compter du 3^e mois) et suivants

Prélèvements mensuels SEPA : € à partir de

CHOIX DE LA FORMULE ET PAIEMENT / **ABONNEMENT PASS NATATION UNIQUEMENT***

FORMULE 1 : Comptant

Chèque : € Carte Bancaire : € Espèces : €
 Chèque vacances : € Coupon sport : €

FORMULE 2 : 10x SANS FRAIS (uniquement pour l'Académie du Savoir Nager)

1^{er} versement à la souscription*

Chèque : € Carte Bancaire : € Espèces : €
 Chèque vacances : € Coupon sport : €

2^e versement (à compter du 2^e mois) et suivants

Prélèvements mensuels SEPA : € à partir de

(*Pour les cours enfants 35€ le jour de l'inscription puis le reste le jour du 1^{er} cours)

PIECES A JOINDRE

- Justificatif de domicile
- Mandat de prélèvement
- RIB (BIC+IBAN)

L'abonné déclare avoir pris connaissance des règlements de service et des conditions générales de vente.

Fait en deux exemplaires originaux le //..... à SAINT-VICTOR

Pour SNC LA LOUE
Nom et titre du signataire

L'abonné(e) précédé de la mention
« lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

ARTICLE 1 – PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement. Elles sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnements. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat du dit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes conditions générales de vente sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage et mise en ligne. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à cette modification.

La vente et l'accès au centre aquatique de la Loue sont interdits à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité. L'espace bien-être et forme (espace cardio) sont interdits aux moins de 18 ans.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DES PRODUITS VENDUS

Art. 2a : Catégorie Entrées

ENTREE UNITAIRE				CARTE DE 10 ENTREES	
ESPACE AQUATIQUE	FAMILLE*	ALL INCLUSIVE	EVENEMENTIEL	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE BIEN-ÊTRE
Accès libre aux bassins		Accès libre aux bassins, à l'espace bien-être, forme et toutes les activités le temps d'une journée	Accès à un événement identifié	Accès libre aux bassins	Accès libre à l'espace bien-être
Ticket vendu à l'unité				La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage	
Mineurs/majeurs		Majeurs	Selon événementiel	Mineurs/majeurs	Majeurs
Valable uniquement le jour de l'achat			Valable le jour de l'événement	Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat (<i>ni reprise ni reportée ni échangée</i>)	

***2adultes + 2 enfants ou 3 enfants + adulte**

Art. 2b : Catégorie Pass Activités

SEANCE UNITAIRE	PASS 10 SEANCES	ACCADEMIE DU SAVOIR NAGER		
		STAGE NATATION	PASS ANNUEL NATATION	IMPULSEO
Accès aux activités BASIC* / PREMIUM* / BEBES NAGEURS*		Accès 5 séances + accès illimité à l'espace aquatique sur la même semaine	Accès aux leçons de natation (avec/sans option illimité piscine si elle a été choisie septembre à juin)	Accès aux leçons de natation (avec/sans illimité piscine en fonction des sphères)
Accès après réservation sur MCA				
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif et cessible	Pass nominatif et non cessible		
Valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an (à partir de la date d'achat)	Sur 1 semaine pendant les vacances scolaires	Accès à une séance hebdomadaire	
			De septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés.	Pendant 3 mois ou 9h en fonction des sphères
Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue. (Ni reprise ni reportée ni échangée)				

*** Cours sur réservation – sous réserve de places disponibles**

Art. 2c : Catégorie Abonnements

LUDIBOO	CLASSIC	CLASSIC +	LIBERTE	OPTION			
1 ESPACE		2 ESPACES		3 ESPACES	2 activités*	3 activités*	5 activités*
Accès illimité à l'espace aquatique	Accès illimité à l'espace aquatique ou Accès illimité à l'espace forme ou Accès illimité à l'espace bien-être	Accès illimité aux espaces aquatique + forme ou Accès illimité aux espaces aquatique + détente ou Accès illimité aux espaces détente + forme	Accès illimité aux espaces aquatique + forme + bien-être	Accès à 2 activités encadrées par semaine sur le fitness et/ou Aquasports (basic + premium)	Accès à 3 activités encadrées par semaine sur le fitness et/ou Aquasports (basic + premium)	Accès à 5 activités encadrées par semaine sur le fitness et/ou Aquasports (basic + premium)	
Accès uniquement aux espaces sans les activités Basic et Premium				Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue			
De 3 à 17 ans	Réservé aux personnes majeures						
Abonnement nominatif et non cessible							

* Cours sur réservation – sous réserve des places disponibles

Art. 2d : Catégorie Anniversaires

Des anniversaires peuvent être organisés au sein du centre aqualudique de La LOUE pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Un tarif forfaitaire de la prestation est prévu pour un nombre de 10 enfants. Au-delà, un supplément est appliqué par invité supplémentaire dans la limite de 15 enfants maximum.

Un accompagnateur majeur devra être présent obligatoirement pendant l'événement au bassin en tenue adaptée.

La réservation s'effectue directement auprès de l'accueil du centre et sera validée par paiement le jour de la réservation à l'accueil ou sur moncentreaquatique.com

Dans le cas où l'utilisateur souhaiterait procéder à l'annulation de l'événement, celle-ci fera l'objet d'un remboursement uniquement si elle est effectuée dans un délai minimum de 72h avant la date de la réservation de l'événement. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

ARTICLE 3 – MODALITES D'ACHAT ET CONDITIONS D'ACHAT

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CSE », la vente des prestations de l'article 2 sont commercialisées directement à l'accueil de La LOUE par un employé.

Toute vente en dehors de ce cadre sera irrecevable et ne pourra faire l'objet d'une réclamation.

L'achat d'entrée « événementielle » peut être soumis à une pré-réservation. Celle-ci sera prise en compte uniquement au moment du paiement. La non-utilisation d'une entrée « événementielle » n'ouvre en aucun droit à demande de remboursement ou de contrepartie.

En cas de caution pour le support d'accès, celle-ci est réservée à restitution du support sans dégradation, ni modification et en bon état de fonctionnement. La direction du Centre Aqualudique de La Loue se réserve le droit de non restitution de caution si le support est endommagé. Les frais d'adhésion ne seront pas pris en compte pour le calcul du remboursement.

La réservation des activités doit être effectuée à l'accueil du centre ou en ligne (via internet) dans la limite des places disponibles.

Les entrées, pass activités ainsi que les abonnements paiement comptant peuvent faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse du Centre Aqualudique de la LOUE où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif.

ARTICLE 4 – HORAIRES D'OUVERTURE ET CAS DE FERMETURE DU CENTRE

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement et indiqués sur le site internet. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les abonnés en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre ou tout autre moyen.

Dans le cas où un changement d'horaires ou la suppression définitive d'un type d'activité rendrait impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné, ce dernier pourra faire une demande dûment justifiée de résiliation de son abonnement dans les conditions prévues à l'article 11 des présentes conditions générales de vente.

Chaque contrat conclu tient compte d'une période de fermeture lié à l'arrêt technique réglementaire pour vidange, des jours de fermeture pour compétition/stage et des jours de fermeture suivants : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

ARTICLE 5 - MODIFICATION D'OPTION EN COURS DE CONTRAT D'UN ABONNEMENT FLEXIBLE

Deux modifications d'abonnement sont possibles pour les abonnements FLEX :

- UPGRADE : Passage à une formule d'abonnement supérieure
- DOWNGRADE : Passage à une formule d'abonnement inférieur

Pour les contrats d'abonnement flexible, l'abonné a la possibilité de demander la modification de son abonnement entre le 1^{er} et le 15 du mois. Toute demande devra être adressée au centre aqualudique de la LOUE par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à l'accueil. Un modèle type de modification de contrat est disponible à l'accueil du centre.

Cette modification entrera en vigueur à compter du mois suivant la demande. L'abonné a accès au nouveau niveau de prestation le 1^{er} du mois suivant la demande et est prélevé du nouveau montant le 5 du mois suivant la demande.

UP EXPRESS : Pour disposer immédiatement de son nouvel abonnement modifié (en cas d'upgrade uniquement), l'abonné pourra s'acquitter de la somme forfaitaire de 14€ (tarif séance PREMIUM). Le nouveau montant de prélèvement sera appliqué le 5 du mois suivant.

NB : La demande de modification ne peut intervenir le mois de la souscription, autrement dit le 1^{er} mois de la souscription.

ARTICLE 6 – TARIFS

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil du Centre Aqualudique de La LOUE en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet ca-laloue.fr ainsi que sur format papier disponible à l'entrée.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction du Centre Aqualudique de la LOUE et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements et/ou entrées conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Dans le cas d'un abonnement flexible, les modifications tarifaires s'appliquent en cours de contrat. Les abonnés seront informés de cette modification 30 jours avant la date de modification. Ce refus entraîne la résiliation automatique du contrat d'abonnement flexible à la fin du mois suivant la date de notification du refus. A défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront.

Toute demande de remplacement de la carte ou du bracelet (en cas de perte, vol ou dégradation) viendra immédiatement annuler la caution précédente et fera l'objet d'une nouvelle caution de 5€.

Le bénéfice de tarifs préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents. À défaut de présentation, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

ARTICLE 7 – PRELEVEMENT SEPA

Un mandat dûment complété et signé sera conservé par la Direction du Centre Aqualudique de la LOUE. Les prélèvements s'effectueront le 5 du mois.

En cas de rejet de prélèvement, en plus de la mensualité restante due à la Direction du centre, les frais bancaires d'impayés qui en découlent seront à la charge de l'abonné défaillant dans la limite d'un montant forfaitaire de 7 euros par prélèvement rejeté.

ARTICLE 8 – ABSENCE DE RETRACTATION

Dans la mesure où le contrat d'abonnement est souscrit sur les lieux de la commercialisation de la prestation, aucun délai de rétractation tel que prévu à l'article L.122-18 du code de la consommation ne s'applique. Ce contrat lie les parties dès sa signature.

ARTICLE 9 – ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Conformément à l'art L.321-1 du code du sport, le Centre Aqualudique de la LOUE est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement de service des différents espaces, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert :

- En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens
- Pour les activités qu'il aura choisies

Les vestiaires du Centre Aqualudique de La LOUE ne font pas l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts. Leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

La clé du casier est la propriété du site et ne doit en aucun cas quitter l'établissement.

ARTICLE 10 – SECURITE ET HYGIENE

La Direction du Centre Aqualudique de la LOUE ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre et ses installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

La vente est interdite à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité.

Lors de l'achat de titre d'entrée, l'usager déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

La Direction du Centre Aqualudique de la LOUE attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités au sein du centre peuvent présenter des risques pour leur santé. Le centre déconseille formellement aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes de santé d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux de pratiquer des activités susceptibles d'aggraver leurs troubles médicaux.

L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

L'usager s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du centre. Il certifie avoir pris connaissance et à se conformer au règlement de service affiché dans le centre et mis à disposition lors de l'achat du titre d'entrée.

ARTICLE 11 – RESILIATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT

Art 11.1 Résiliation à l'initiative de l'abonné pendant la durée d'engagement

Modalités de résiliation :

Toute demande de résiliation doit être adressée à la Direction du Centre Aqualudique de la LOUE, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre et dûment justifiée. À défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

Tout mois commencé étant dû, la résiliation prendra effet à compter de la fin du mois de la date de réception de la demande dûment justifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par la remise en main propre à l'accueil du centre sous réserve de préavis.

Le Centre Aqualudique de La LOUE procédera alors au remboursement :

- En cas de paiement comptant = remboursement des mois non consommés.
- En cas de prélèvement mensuel = arrêt du prélèvement pour le mois suivant la prise d'effet de la résiliation.

Causes de résiliation :

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Aucun préavis	Certificat médical de moins d'1 mois indiquant l'incapacité de plus de 3 mois
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis d'1 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification (attestation employeurs, Pôle emploi, résiliation de bail)
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné	Préavis d'1 mois Eloignement de plus de 50 km du centre	
Suppression définitive d'un type d'activité rendant impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné*	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la suppression de l'activité - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné
Changement d'horaire entraînant une impossibilité pour l'abonné de bénéficier de son abonnement**	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la modification du changement d'horaire - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné

**toute suppression de cette activité dans le planning hebdomadaire du centre. Ne sont pas ici visés le changement d'horaire ou le changement de niveau d'intensité de l'activité.*

***l'abonné aura la possibilité de demander la résiliation de son abonnement si le changement d'horaires ne lui permet plus d'utiliser son abonnement, dans aucune de ses composantes.*

Art 11.2 Résiliation de l'abonnement flexible

a) Entre le premier et le quinze du mois

L'abonné pourra résilier son contrat en envoyant sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception ou en la déposant à l'accueil du centre. Un modèle de formulaire de résiliation est disponible à l'accueil du centre. Toute demande de résiliation devra être faite entre le 1^{er} et le 15 du mois. La résiliation prendra effet le mois suivant la demande de résiliation. Les prélèvements seront arrêtés simultanément. La date de fin d'accès sera déterminée par la date de souscription comme l'illustre l'exemple ci-dessous.

Ex : L'abonné a souscrit son abonnement le 25 janvier : si la demande de résiliation est réceptionnée entre le 1^{er} et le 15 du mois de septembre. L'abonné ne sera plus prélevé dès le mois d'octobre. L'accès aux prestations de son abonnement continuera jusqu'au 25 octobre (récupération des jours payés non consommés au jour de la souscription).

La demande de résiliation ne peut intervenir le même mois que la souscription, autrement dit le 1er mois. Les deux mois payés au comptant lors de la souscription ainsi que les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

b) Suite à une modification des tarifs

Dans le cas d'une modification des tarifs en cours de contrat, l'abonné sera averti par courrier ou par mail 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'abonné aura la possibilité de refuser cette modification en envoyant par lettre recommandée ou en s'adressant directement à l'accueil du centre au moins 1 mois avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. Dans un tel cas, le refus entraînera automatiquement la résiliation du contrat d'abonnement. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront automatiquement.

Art 11.3 Résiliation-sanction à l'initiative du centre

Le contrat sera résilié de plein droit par le Centre Aqualudique de la LOUE :

- En cas de non-paiement partiel ou total des échéances contractuelles
- En cas de non-respect du caractère nominatif
- En cas de non-respect du règlement de service (tenue inadéquate, non-respect des règles de sécurité...)
- En cas de comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel du Centre Aqualudique de la LOUE (notamment propos agressifs, insultants envers les autres usagers ou personnel, actes de détérioration intentionnels...).

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations. La Direction du centre conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

ARTICLE 12 – RECLAMATION

Toute réclamation sera adressée au Centre Aqualudique de la LOUE par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à l'accueil.

En cas de litige, l'utilisateur peut avoir recours à la médiation consommation.

ARTICLE 13 – CARACTERE CONFIDENTIEL DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce présent contrat par la Direction du Centre Aqualudique de la LOUE seront utilisées pour la gestion du contrat de l'abonné et la transmission d'informations relatives au centre aquatique. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers au groupe sans l'accord exprès et préalable du client.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition, à la portabilité, de limitation du traitement, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Toute demande relative à l'exercice de ces droits est à adresser soit par courrier à l'adresse du centre, soit en remplissant le formulaire disponible sur la rubrique « protection des données personnelles » du site internet accompagnée d'une justificatif d'identité valide.

ARTICLE 14 – REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En vertu de l'article L.612-1 du Code de la consommation disposant que « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel », tout consommateur peut se tourner vers un médiateur de la consommation.

Pour toute difficulté, l'utilisateur est invité à contacter directement l'établissement par la voie écrite préalablement, à l'adresse suivante : SNC LA LOUE Centre Aqualudique de la Loue 1 rue Roger Walkowiak 03410 SAINT VICTOR.

Dans l'année qui suivra la demande auprès de l'établissement, en application de l'article R616.1 du code de la consommation, l'utilisateur pourra faire examiner sa demande auprès d'un médiateur, avec les coordonnées ci-dessous. Il est précisé à l'utilisateur qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur : Centre de médiation des conciliateurs de justice (CM2C) / <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat relèvera du tribunal territorialement compétent.

DEMANDE DE RESILIATION
ABONNEMENT FLEXIBLE

Nom du centre : **CENTRE AQUALUDIQUE DE LA LOUE**

Nom- Prénom Client :

Contrat d'abonnement souscrit le :

Type d'abonnement :

N°RUM :

Date de demande de résiliation :

Remis en main propre le / recommandé le :

Madame, Monsieur,

Conformément aux conditions générales de vente de mon contrat d'abonnement, je vous informe, que je souhaite mettre un terme à mon contrat d'abonnement pour le motif suivant :

J'ai pris note que ma demande de résiliation ne pourra se faire qu'à partir du 2^{ème} mois d'abonnement et doit être transmise entre le 1^{er} et le 15 du mois pour une fin d'engagement au 1^{er} du mois M+1. Ainsi, si ma demande est bien effectuée entre le 1^{er} et le 15 du mois aucun prélèvement n'aura lieu en M+1. La validité de mon accès sera déterminée par la date de souscription de manière à bénéficier des jours payés non consommés (voir ex ci-après)

Ex : l'abonné a souscrit son abonnement le 25 janvier : si la demande de résiliation est réceptionnée entre le 1^{er} et le 15 du mois M, l'engagement se terminera à la fin du mois M. L'accès aux prestations de l'abonnement sera possible jusqu'au 25 du mois M+1.

Ma carte d'accès sera valable jusqu'au

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du client

Cachet du site

+ Signature du représentant

Demande traitée le.....

Date de fin d'abonnement :

Date du dernier prélèvement :

DEMANDE DE MODIFICATION DE GRADE - ABONNEMENT FLEXIBLE

Je soussigné (e), M/MME (Prénom/Nom)

Contrat d'abonnement souscrit le :

N° RUM :

Déclare par le présent courrier déposé en main propre à l'accueil du Centre Aqualudique de la Loue le

Souhaite modifier ma formule actuelle  vers la formule

- Classic aquatique
- Classic Forme
- Classic Détente

- Classic + Aquatique/Forme
- Classic + Aquatique/Détente
- Classic + Forme/Détente

- Liberté
- Ludiboo

- Sans option
- Option 2 activités/semaine
- Option 3 activités/semaine
- Option 5 activités/semaine

- Classic aquatique
- Classic Forme
- Classic Détente

- Classic + Aquatique/Forme
- Classic + Aquatique/Détente
- Classic + Forme/Détente

- Liberté
- Ludiboo

- Sans option
- Option 2 activités/semaine
- Option 3 activités/semaine
- Option 5 activités/semaine

Option 1 (uniquement pour les UPGRADE) :

modification immédiate le contre une participation de **14€**

Nouveau prélèvement mensuel de € à compter du

Option 2 :

modification le mois suivant à partir du

Nouveau prélèvement mensuel de € à compter du

Fait à Saint Victor,

Le

Nom, Prénom du client

Signature du client